

23ÈME ÉDITION DU CONCOURS TALENTS DES CITÉS DU 15 MAI AU 14 JUILLET : OUVERTURE DES CANDIDATURES A TOUS LES ENTREPRENEURS DES QUARTIERS !

Paris, le 21 mai 2024 – Le Secrétariat d'Etat chargé de la Ville et de la Citoyenneté et Bpifrance lancent la 23ème édition du Concours Talents des Cités, événement organisé dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030. L'objectif de ce concours est de mettre en lumière l'énergie entrepreneuriale des quartiers en récompensant une trentaine de créateurs d'entreprises qui l'incarnent tout particulièrement.

Pendant deux mois, les entrepreneurs ayant implanté ou souhaitant implanter leur activité dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sont invités à candidater [ici](#).

Lancé il y a plus de 20 ans par le ministère chargé de la Ville et la Caisse des Dépôts, le concours, piloté par Bpifrance dans le cadre du programme **Entrepreneuriat Quartiers 2030**, est soutenu par le Secrétariat d'Etat chargé de la Ville et de la Citoyenneté et la Banque des Territoires. Mesure phare du **Plan Quartiers 2030**, ce programme, financé par l'Etat et la Caisse des Dépôts, via la Banque des Territoires, est doté de 456 M€ sur 4 ans. Il centre son action sur les QPV. Le Concours Talents des Cités s'intègre dans ce programme en faveur de l'inclusion économique et sociale.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Banque des Territoires, France Télévisions, Radio France, France Travail, Club XXIe siècle, BGE sont partenaires du concours Talents des Cités.

Le concours Talents des Cités en quelques chiffres :

Depuis la création du concours en 2002 :

- **730 créateurs d'entreprise** ont été lauréats

Chaque année :

- **Une trentaine de lauréats** sont récompensés

- **Plus de 70 000 euros de dotations** sont distribués aux entrepreneurs

Cette année :

- **14 lauréats régionaux** seront sélectionnés pour le Concours national.

- **6 lauréats** seront primés **lauréats nationaux** Talents des Cités : Prix Bpifrance, Prix du Secrétariat d'Etat chargé de la Ville et de la Citoyenneté, Prix Radio France, Prix France Télévisions, Prix France Travail, Prix Banque des Territoires

- **1 Prix Coup de Cœur**, sélectionné par des ambassadeurs du Coq Créa, sera remis à l'un de ces 6 lauréats

Les modalités du concours :

- **Qui peut participer ?** Tout candidat résidant ou ayant installé une entreprise en QPV. Il doit être suivi par un organisme d'accompagnement ou de financement à la création d'entreprise. Pour vérifier son éligibilité au concours, il suffit de vérifier son adresse sur le site <https://sig.ville.gouv.fr/>

- **Quels critères de sélection ?** Les candidats sont évalués sur leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial et bien sûr à l'aune de leur viabilité économique et de l'impact de leur activité sur le quartier (créations d'emplois et de lien social).

Une attention particulière sera portée sur la parité afin de favoriser l'engagement des femmes dans cette démarche entrepreneuriale.

- **Comment y participer ?** Il faut candidater avant le 14 juillet 2024 sur la plateforme <https://talents-descites.wiin.io/fr/>

Les référents locaux BGE en lien avec les Responsables Création et Entrepreneuriat de Bpifrance sont à la disposition des candidats pour les renseigner.

- **Deux catégories de prix**

- **Catégorie Jeune Pousse** : destinée aux entrepreneurs en activité immatriculés depuis moins d'1 an,
- **Catégorie Création** : destinée aux entrepreneurs en activité immatriculés depuis plus d'1 an et moins de 3 ans.

- **Les dotations**

- Les **lauréats régionaux** de la **catégorie Création** se verront remettre une dotation de 2 000€, ceux de la **catégorie Jeune Pousse**, une dotation de 1 000€.
- Les **lauréats nationaux** recevront des dotations monétaires pouvant aller jusqu'à 7 000€ (montant défini par le partenaire récompensant le prix) ou une campagne de visibilité média.

Pour retrouver l'ensemble des informations sur le concours et vous y inscrire :

<http://www.talentsdescites.com/>

Pour plus d'informations sur le programme Entrepreneuriat Quartiers 2023, rendez-vous sur : Entrepreneuriat-quartiers-2030.fr

Contacts presse :

BPIFRANCE

Sophie Santandrea

Tel : 01 45 65 51 62

Mail : sophie.santandrea@bpifrance.fr

SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA VILLE ET DE LA CITOYENNETE

Tél : 01 44 49 85 65

Mail : communication.nh@cohesion-territoires.gouv.fr

AGENCE THE DESK

Laurence de la Touche

Tel : 06 09 11 11 32

Mail: Laurence@agencethedesk.com

À propos du Secrétariat d'État chargé de la Ville et de la Citoyenneté :

Sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Secrétariat d'Etat chargé de la Ville et de la Citoyenneté met en œuvre la politique de la ville et intervient en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès aux services, de l'éducation et des loisirs pour tous, de l'emploi, l'insertion et le développement économique et enfin du lien social et de la citoyenneté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

À propos de Bpifrance :

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> - Suivez-nous sur X (Ancien Twitter) : @Bpifrance - @BpifrancePresse

À propos du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 :

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 s'inscrit dans les ambitions du plan Quartiers 2030 et permet de poursuivre et d'intensifier les actions de soutien menées par Bpifrance envers les entrepreneurs des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), grâce au soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires.

Lancé en 2024, dans la continuité du programme « Entrepreneuriat Pour Tous », ce nouveau programme est doté de 456 M€ sur quatre ans et s'articule autour de 3 axes :

- Détecter, Informer et Orienter : Améliorer la connaissance des dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat et faciliter l'accès à l'information pour les habitants des QPV.
- Accompagner et Financer : Proposer des solutions de financement et d'accompagnement adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Accélérer, Développer et Conquérir : Favoriser la croissance et le développement des entreprises créées dans les QPV, notamment en les aidant à accéder aux marchés publics et privés

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires